

Consignes de travail :

Fentigellerezh = pitrerie

Divuzan = amuser

Consigne de lancement :

« Vous êtes les habitants de la commune bretonne de Fentigellerezh. Le maire, divers centre et estimé de tous, vous a averti d'une réunion. En effet le préfet veut classer la commune Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE).

Grenelle de l'environnement (présidé par Jean-Louis Borlo)

Dans le cadre de la Loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques (LEMA) de 2006

Sur ces captages, des zones d'actions prioritaires, les Zones Soumises à Contraintes Environnementales - ZSCE, doivent être définies et un programme d'actions doit être établi, **visant à lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole.**

Cette procédure est conduite par les services de la DDT, avec la prise d'arrêtés de délimitation des ZSCE et d'élaboration du programme d'actions.

Ce **programme d'actions** est mis en place de façon volontaire sur trois ans, avec **des objectifs fixés précis**. Il peut être financé, entre autres, par des Mesures Agro-Environnementales. Si au terme des trois ans, les objectifs ne sont pas atteints, **tout ou partie du programme d'actions pourra devenir obligatoire, après décision du Préfet.**

Pour l'instant nous ne savons pas quelles mesures nous seraient suggérées.

Décret n° 2012-675 du 7 mai 2012 relatif au programme d'action à mettre en œuvre dans les bassins connaissant d'importantes marées vertes sur les plages

(publié par François Fillon le lendemain du second tour des élections présidentielles)

Le chapitre IV du titre Ier du livre Ier du code rural et de la pêche maritime (partie réglementaire) est ainsi modifié :

1° L'article R. 114-1 est complété par un alinéa ainsi rédigé :

3° Il est inséré après le II de l'article R. 114-8 un II bis ainsi rédigé :

« ***Dans les bassins connaissant d'importantes marées vertes*** délimités en application du 8° du II de l'article L. 211-3 du code de l'environnement, **le préfet peut décider de rendre obligatoires, dans les délais et les conditions qu'il fixe, certaines des mesures préconisées par le programme.** »

Le préfet de notre département insiste sur l'implication des acteurs locaux. Celle-ci est à susciter par une forte animation afin de favoriser le partage du diagnostic et la recherche de solutions locales à mettre en place.

Vous avez donc 10 minutes pour élaborer personnellement une partie du diagnostic et suggérer des solutions locales, (écrit sur votre cahier ou au dos de la feuille)

Au bout de 10 minutes ; durée 12 minutes :

Retrouvez vos semblables : les A avec les A, etc.

Rédigez une déclaration de 5 lignes maximum, résumant le sens de votre contribution au débat

Vous lirez cette déclaration à la classe dans 10 minutes

Comme dans un débat électoral votre temps sera strictement compté et vous lirez exactement ce que vous avez élaboré collectivement.

Mise en commun :

10 fois une minute = 10 minutes

Obligation d'écoute :

Votre groupe rédigera un contre-argument par rapport à un des points qui vous semble très contestable ⇒ prenez des notes sur une feuille ou dans votre tête.

Rédaction (si assez de temps) :

Fin du cours

Votre texte de 5 lignes, + votre contre-argument à m'envoyer par mail.

Vos textes seront mis sur mon site

Je vous rappelle que c'est dans l'onglet contact de kordonnier.fr (accessible par RQ code)
ou bien jean-louis.cordonnier@ac-montpellier.fr

A : Maraîchère-maraîcher bio

Le préfet de notre département a l'intention de classer notre commune en Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE).

Les services de l'environnement ont en effet constaté que la concentration en nitrates de l'eau de nos rivières et de notre sous-sol dépassent les normes autorisées.

Une réunion sera organisée à la Mairie prochainement ; en effet, les services concernés estiment que l'enjeu ne se limite donc pas à trouver des solutions techniques pertinentes et efficaces, et qu'il faut également s'assurer de l'implication des acteurs locaux. Celle-ci est à susciter par une forte animation afin de favoriser le partage du diagnostic et la recherche de solutions locales à mettre en place.

Jean-Luc Le Divuzan
Maire de Fentigellerezh



Vous êtes un(e) maraîcher(e) bio. Vous possédez 12 hectares où vous faites pousser des légumes (en particulier choux-fleurs, artichauts, épinards) dans le respect de l'environnement. Vous êtes favorable à ce classement qui vise, vous le savez bien, la filière porc, très présente et polluante dans le village.

Documents d'appui à votre argumentation.

1 D'où viennent les nitrates

En France, la présence de nitrates dans les eaux continentales provient à 66 % de l'agriculture, suite à l'épandage de doses massives d'engrais azotés et de lisier (effluents d'élevage), les zones les plus atteintes étant les plaines alluviales qui récoltent les eaux des grands bassins versants et sont des lieux privilégiés d'agriculture intensive. Le reste est issu des rejets des collectivités locales (22 %) et de l'industrie (12 %).

Outre le phénomène d'eutrophisation dans les cours d'eau, une trop grande quantité de nitrates a des effets toxiques sur la santé humaine.

2 Vive les légumes bio

On doit consommer l'épinard avec modération, car il concentre les nitrates, **le taux de nitrate contenu dans l'épinard est plus ou moins important selon sa méthode de culture**. Plus l'emploi d'engrais azoté est important, plus le taux de nitrate est important. Il s'avère qu'en culture biologique sans engrais azoté que la teneur en nitrates est 7 fois moins importante que dans des épinards fertilisés à l'azote de synthèse.

3 Une pollution qui coûte cher

La dégradation de la qualité des eaux liée aux excédents d'engrais azotés et de pesticides d'origine agricoles coûterait plus d'un milliard d'euros aux ménages français, soit 215 € par personne, selon le Conseil général au développement durable (CGDD) qui a publié une étude sur le sujet.

L'évaluation européenne pour l'azote (ENA) évaluait quant à elle entre 150 et 740 € le coût par personne et par an de la pollution de l'eau, de l'air et des sols due à l'azote en Europe.

B : éleveur-éleveuse de porcs

Le préfet de notre département a l'intention de classer notre commune en Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE).

Les services de l'environnement ont en effet constaté que la concentration en nitrates de l'eau de nos rivières et de notre sous-sol dépassent les normes autorisées.

Une réunion sera organisée à la Mairie prochainement ; en effet, les services concernés estiment que l'enjeu ne se limite donc pas à trouver des solutions techniques pertinentes et efficaces, et qu'il faut également s'assurer de l'implication des acteurs locaux. Celle-ci est à susciter par une forte animation afin de favoriser le partage du diagnostic et la recherche de solutions locales à mettre en place.

Jean-Luc Le Divuzan
Maire de Fentigellerezh



Vous êtes éleveur(e) de porcs. Vous épandez le lisier (excréments) de votre élevage sur les 31 hectares de votre exploitation et – par arrangement à l'amiable – chez votre voisin (un peu écolo) qui cultive du maïs pour l'ensilage, des fraises d'été, du sarrasin et des épinards.

Vous êtes absolument contre ce classement ZSCE qui vous vise tout particulièrement. Le gouvernement et l'Europe sont contaminés par des technocrates qui n'y connaissent rien et qui vous obligent à un gros travail administratif qui vous rebute. Vous luttez avec votre syndicat paysan.

Documents d'appui à votre argumentation.

Un décret du 7 mai publié au Journal officiel du 9 mai 2012 détaille les mesures que doivent comporter les programmes d'action régionaux dans le cadre de la lutte contre la pollution par les nitrates. Les programmes d'action régionaux comportent certaines mesures du programme national, ainsi que des mesures supplémentaires à mettre en œuvre dans certaines zones, comme la **déclaration annuelle des quantités d'azote et la limitation du solde de la balance globale azotée calculée à l'échelle de l'exploitation.**

La déclaration annuelle des quantités d'azote est **obligatoire** pour tous ceux qui épandent des fertilisants azotés sur une parcelle située à l'intérieur de la zone concernée, ainsi qu'à **tous ceux**, dans cette zone, **dont l'activité génère un fertilisant azoté** (peu importe qu'il soit épandu dans la zone ou en dehors de celle-ci).

La déclaration couvre la période allant du 1er septembre au 31 août, et doit être transmise **dans le mois qui suit** (donc courant septembre) au service compétent. La limitation du solde de la balance azotée globale est applicable, dans les zones où elle a été rendue obligatoire, à **tout exploitant agricole épandant des fertilisants azotés** ou exploitant des terres dans la zone en question. Le calcul du solde porte sur l'ensemble des terres de l'exploitation, y compris celles situées hors de la zone le cas échéant. **Le solde doit être inférieur ou égal à 50 kg d'azote par hectare**, ou la moyenne des soldes calculée sur les trois dernières campagnes doit être inférieure ou égale à 50 kg par hectare. Les programmes d'action régionaux peuvent aussi imposer l'**obligation de traiter ou d'exporter l'azote issu des animaux d'élevage** dans certaines zones.

<http://www.lafranceagricole.fr/actualite-agricole/nitrates-des-actions-renforcees-a-mettre-en-uvre-en-regions-decret-et-arrete-57174.html>

Le 2 mai 2010, l'Assemblée nationale a rejeté 'un amendement visant à libéraliser la création d'élevages de porcs et de volailles. Cet amendement du député UMP Marc Le Fur proposait de relever les seuils de tailles d'exploitation à partir desquels une autorisation est requise. Marc Le Fur a défendu en vain son projet et les agriculteurs de sa région, en expliquant qu'il visait à mettre un terme aux "distorsions" entre éleveurs de l'hexagone et européens - allemands notamment - et à alléger les procédures administratives pour les jeunes agriculteurs. Il souhaitait faire passer le seuil d'autorisation de 450 à 2.000 têtes pour les porcs et de 30.000 à 40.000 pour les volailles.

<http://www.lejdd.fr/Ecologie/Pollution/Actualite/Compromis-sur-la-guerre-du-porc-204622/>

Même là où le dialogue est bien engagé, une crainte demeure dans les syndicats agricoles : celle du passage en force de l'administration permettant au préfet de faire acquérir des terrains par les collectivités ou les agences de l'eau. Nombreux sont les témoignages évoquant les « fortes pressions » exercées par les services de l'État pour instaurer des zones soumises à contraintes environnementales, voire un « chantage à la ZSCE » pour une partie des financements, en particulier les aides distribuées via les mesures agro-environnementales (MAE), puisque seules les mesures allant au-delà des exigences réglementaires sont finançables. <http://www.reussir-grandes-cultures.com/actualites/environnement-les-captages-grenelle-entre-deux-eaux>

C : Cultivateur-cultivatrice.

Le préfet de notre département a l'intention de classer notre commune en Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE).

Les services de l'environnement ont en effet constaté que la concentration en nitrates de l'eau de nos rivières et de notre sous-sol dépassent les normes autorisées.

Une réunion sera organisée à la Mairie prochainement ; en effet, les services concernés estiment que l'enjeu ne se limite donc pas à trouver des solutions techniques pertinentes et efficaces, et qu'il faut également s'assurer de l'implication des acteurs locaux. Celle-ci est à susciter par une forte animation afin de favoriser le partage du diagnostic et la recherche de solutions locales à mettre en place.

Jean-Luc Le Divuzan
Maire de Fentigellerezh



Vous êtes cultivateur(e). Par arrangement à l'amiable (votre voisin vous donne gratuitement les porcs de votre consommation personnelle), vous épandez une partie du lisier (excréments) de votre voisin – éleveur de porcs – sur les 51 hectares de votre exploitation. Pour autant, vous essayez de faire une agriculture raisonnée : vous cultivez du maïs pour l'ensilage, des épinards et des fraises d'été. Vous semez aussi du sarrasin pour fixer les nitrates et vous utilisez le bois des haies en BRF (voir ci-dessous). Vous êtes dubitatif à propos de ce classement qui vise les agriculteurs sans modifier leur mentalité.

Documents d'appui à votre argumentation.

1. Les CIPAN

Les Culture Intermédiaire Pièges A Nitrates (CIPAN) sont des intercultures mises en place pour intercepter l'azote minéralisé pendant l'été dans le sol et le réorganiser en azote organique. Composées d'une seule espèce généralement, ces cultures sont d'un développement rapide dans un laps de temps très court. Ils peuvent produire entre 2 et 3 tonnes de matière sèche par hectare en moins de 3 mois. La plante a alors un rapport C/N compris entre 10 et 15. Si l'on dépasse ce tonnage, il y a un risque que cela pénalise la culture suivante (souvent le maïs) par une "faim" d'azote.

Les espèces généralement employées sont les crucifères, la phacélie et le sarrasin. Des graminées peuvent être aussi utilisées mais leur capacité à pomper l'azote reste plus modérée, ce qui est chose aisée avec une moutarde ou phacélie. Ainsi, ce sont jusqu'à 90 kg qui sont économisées et capitalisées à plus ou moins court terme dans le sol. On admet généralement que chaque tranche de 50 cm de végétation équivaut à 1 t de MS/ha ou encore à 20 à 30 U d'azote absorbées. En outre les CIPAN utilisent 20 à 25 mm d'eau pour l'élaboration d'une tonne de biomasse sèche produite !

Pour cela, il est bon de la détruire au tout début de la floraison lorsque le rapport C/N est encore faible. À ce stade, elle est non pénalisante et peut "relarguer" entre 10 et 40 % de l'azote réorganisé, au printemps suivant.

<http://www.agriculture-durable61.com/pages/dossiers-et-recherches/dossiers/les-cipan.html>

2. Le BRF

Le bois raméal fragmenté (BRF) est le nom donné à un mélange non-composté de résidus de broyage (fragmentation) de rameaux de bois (branches). Le BRF favorise en effet la pédogenèse nécessaire à la création de l'humus. Le BRF sert principalement à réinstaller l'activité biologique mise à mal par le travail du sol (labour) qui détruit le lieu de vie des habitants du sol (pédofaune) en le bouleversant et le mettant à nu. On incorpore pour cela le BRF en surface (0 à 4 cm, voire jusqu'à 20 cm ou plus sur un sol très dégradé) puis les vers de terre se nourrissent de la cellulose pendant que les champignons dégradent la lignine.

Les apports de BRF "vampirisent" l'azote disponible (entre autres) car les champignons notamment en ont besoin pour s'installer. Comme il y a beaucoup moins de nitrates, un apport de fertilisant peut s'avérer utile. Pour compenser ce manque, on peut installer la première année avant l'épandage du BRF, un engrais vert de la famille des légumineuses, trèfle ou luzerne par exemple. On pourrait également être tenté d'épandre simultanément au BRF une fumure (type lisier) riche en azote pour compenser la faim d'azote.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Bois_raméal_fragmenté

D : Éleveur-éleveuse de volailles.

Le préfet de notre département a l'intention de classer notre commune en Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE).

Les services de l'environnement ont en effet constaté que la concentration en nitrates de l'eau de nos rivières et de notre sous-sol dépassent les normes autorisées.

Une réunion sera organisée à la Mairie prochainement ; en effet, les services concernés estiment que l'enjeu ne se limite donc pas à trouver des solutions techniques pertinentes et efficaces, et qu'il faut également s'assurer de l'implication des acteurs locaux. Celle-ci est à susciter par une forte animation afin de favoriser le partage du diagnostic et la recherche de solutions locales à mettre en place.

Jean-Luc Le Divuzan
Maire de Fentigellerezh



Vous êtes éleveur(euse) de volailles). Vous cherchez des solutions innovantes. Vous avez donc installé des séchoirs pour récupérer les fientes des poules, qui sont vendues comme engrais dans les jardinerie de toute la France.

Vous estimez que ce classement de la commune en ZSCE est un peu simpliste. Vous aimeriez inciter vos concitoyens à être moins catégoriques.

Documents d'appui à votre argumentation.

1 Doute sur les nitrates

Les nitrates et l'homme : Toxiques, inoffensifs ou bénéfiques ? Jean L'Hirondel ; Editeur : Institut Scientifique et Technique de l'Environnement; 1 janvier 2004 ; ISBN : 295200871X

Non, les ions nitrates ne sont ni toxiques, ni dangereux pour la santé de l'homme, mais au contraire leurs seuls effets connus sont bénéfiques, de sorte que, plutôt que de rechercher à limiter les teneurs en nitrate de l'eau et des aliments, les autorités sanitaires devraient surtout veiller à ce que nous en consommions tous suffisamment. Une erreur d'interprétation ancienne, désormais reconnue comme telle par la communauté scientifique médicale a permis à des collègues d'experts successifs le maintien d'une norme sur les nitrates dans l'eau de boisson, qui n'a plus de raison d'être. A ce jour, aucune instance ou personnalité scientifique n'a jamais remis en cause la démonstration implacable et les étonnantes conclusions que nous ont livrées Jean et Jean-Louis L'hirondel. La réalité est aussi surprenante que réconfortante : les nitrates sont des ions banals et inoffensifs qui ne présentent que des effets bénéfiques pour la santé : aucune norme sur la teneur en nitrate de l'eau de boisson n'est plus justifiée.

2. Seconov

Séconov est un nouveau système révolutionnaire pour le séchage du fumier de volaille en cage qui sèche les fientes de poulettes et de poules pondeuses. La solution la plus fiable, la plus facile et la plus économique.

Les fientes de volaille sont transportées jusqu'au séchoir sur un convoyeur. Elles sont ensuite acheminées au moyen d'un convoyeur d'alimentation vers le dispositif de répartition qui répand uniformément le produit dans la cellule de séchage.

Le système de ventilation est alors activé, soufflant pendant 24 heures de l'air provenant du poulailler et passant par une plate-forme perforée. Après le séchage, les fientes de volaille passent au niveau inférieur de la cellule de séchage et sont acheminées par une vis jusqu'au lieu d'entreposage.

Grâce à ce système, le fumier de volaille est converti en un engrais organique de haute qualité pouvant être entreposé longtemps dans un lieu approprié, sans odeur et sans moisissure.

E : vendeur-vendeuse de matériel agricole

Le préfet de notre département a l'intention de classer notre commune en Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE).

Les services de l'environnement ont en effet constaté que la concentration en nitrates de l'eau de nos rivières et de notre sous-sol dépassent les normes autorisées.

Une réunion sera organisée à la Mairie prochainement ; en effet, les services concernés estiment que l'enjeu ne se limite donc pas à trouver des solutions techniques pertinentes et efficaces, et qu'il faut également s'assurer de l'implication des acteurs locaux. Celle-ci est à susciter par une forte animation afin de favoriser le partage du diagnostic et la recherche de solutions locales à mettre en place.

Jean-Luc Le Divuzan
Maire de Fentigellerezh



Vous êtes salarié(e) chez un marchand de tracteurs et d'outillage agricole. Par ailleurs, vous êtes un(e) des champion(ne)s régionaux de cyclisme.

Vous êtes inquiet à propos de ce classement qui risque de vous faire perdre votre emploi.

Documents d'appui à votre argumentation.

1 : les épinards ; le bénéfice des nitrates

Nombre d'entre nous pensent que les épinards permettent de devenir fort et musclé à cause de leur teneur en fer. Mais il faut se rendre à l'évidence : les épinards ne contiennent que des quantités très minimes de fer. Alors ?

Une étude récente, réalisée en Suède apporte un éclairage nouveau à cette question. Au cœur de cette étude, les nitrates. D'après les chercheurs, les nitrates contenus dans les épinards améliorent l'efficacité des muscles. Une fois dans l'organisme, ils sont dégradés en nitrites, qui auraient une action vasodilatatrice, c'est-à-dire qu'ils permettent aux vaisseaux sanguins de se dilater. L'équipe d'Eddie Weitzberg du *Karolinska Institutet* en Suède s'est concentrée sur le rôle des nitrates sur la production d'énergie par les cellules. Pour ce faire, les scientifiques ont donné à des gens en bonne santé de petites doses de nitrate inorganique pendant trois jours. Un groupe témoin a, quant à lui, eu droit à un régime non enrichi en nitrates. Puis, ils ont mesuré la quantité d'oxygène absorbée pendant que ces personnes faisaient du vélo d'appartement. Résultat, les personnes ayant consommé des nitrates consommaient moins d'oxygène que les autres. Dans les muscles, l'apport en nitrates semble optimiser l'utilisation de l'oxygène par les cellules musculaires, les rendant ainsi plus performantes.

<http://www.u-run.fr/4729-des-epinards-pour-mieux-courir>

2. La réaction de Michel Bloch (président de l'Union des producteurs de viande en Bretagne.)

Dites du mal, il en restera toujours quelque chose ! C'est en pensant aux agriculteurs, à leurs familles et à leurs enfants qui investissent depuis 15 ans dans l'environnement, et qui sont aujourd'hui blessés au plus profond d'eux-mêmes, que je dénonce la polémique qui surgit sur les algues vertes et l'éternel procès fait à l'encontre des agriculteurs. Les agriculteurs et leurs familles sont exaspérés de voir des « Khmers verts », disciples de Machiavel, surfer sur les vagues d'angoisses qui envahissent notre société pour entretenir les peurs et par là-même faire la promotion intéressée de leurs écrits. (...) Nous sommes exaspérés de rappeler que le phénomène des algues vertes est complexe et multifactoriel. Pourquoi ne dit-on pas que **les baies concernées sont saturées en phosphates du fait notamment des lessives des particuliers ?**

Nous ne sommes pas des ploucs bouseux. Pourquoi passe-t-on sous silence les rejets d'eaux usées mal traités et les réseaux d'égouts poreux de certaines villes qui infiltrent les nappes ? Pourquoi ne dit-on pas que des algues vertes se développent dans certaines baies alors qu'il n'y a pas d'agriculture en amont ?

<http://www.letelegramme.com/ig/generales/economie/algues-vertes-la-reaction-de-michel-bloch-ugpvb-11-08-2011-1396431.php>

F : Charcutier-charcutière

Le préfet de notre département a l'intention de classer notre commune en Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE).

Les services de l'environnement ont en effet constaté que la concentration en nitrates de l'eau de nos rivières et de notre sous-sol dépassent les normes autorisées.

Une réunion sera organisée à la Mairie prochainement ; en effet, les services concernés estiment que l'enjeu ne se limite donc pas à trouver des solutions techniques pertinentes et efficaces, et qu'il faut également s'assurer de l'implication des acteurs locaux. Celle-ci est à susciter par une forte animation afin de favoriser le partage du diagnostic et la recherche de solutions locales à mettre en place.

Jean-Luc Le Divuzan
Maire de Fentigellerezh



Vous êtes charcutier(e) dans le village. Vous êtes indécis à propos de ce classement en ZSCE : il va certainement fâcher les éleveurs de porcs qui sont vos fournisseurs, mais beaucoup de vos clients sont ulcérés par les problèmes divers dus aux nitrates : prolifération des algues, eaux impropre à la consommation, etc.

Documents d'appui à votre argumentation.

1 Conservateurs dans la charcuterie.

Depuis la nuit des temps, les sociétés humaines ont conservé leurs viandes et leurs poissons (voire leurs fromages) avec des sels de nitrate et de nitrite : nitrates de sodium et de potassium (le salpêtre récolté au bas des murs), nitrites de sodium et de potassium. Aujourd'hui encore ces additifs alimentaires sont couramment utilisés et autorisés, notamment dans les charcuteries.

Les dérivés nitrés sont aussi utilisés dans de nombreux médicaments (trinitrine) et dans des pâtes dentifrices.

En résumé, les nitrates sont présents dans notre alimentation et ce, depuis toujours : par les légumes essentiellement et par le reste de l'alimentation et par l'eau de boisson. Cela ne pose aucune difficulté diététique, ni sanitaire. Admettre le contraire constituerait une grave faute alimentaire.

<http://www.institut-environnement.fr/index.php?interview-de-christian-buson-sur-les-nitrates-et-lenvironnement-iste>

2. Dans le cochon, tout est bon

Un français consomme en moyenne 34,2 kg de viande de porc chaque année (viande fraîche et charcuteries). C'est la viande la plus consommée en 2008 en France par habitant, soit plus que le bœuf (25,2 kg) et la volaille (poulet et lapin) (25 kg).

Toutefois, on observe depuis 2007, une baisse de la consommation de viande de porc au profit de la viande de volaille, moins chère en cette période de crise.

Les cochons sont omnivores, ils mangent de tout : fruits, légumes, céréales, viande...

Sur un porc de 100 kg, on obtient 80 kg de viande environ. C'est le meilleur rendement de tous les types de viande. À titre de comparaison, le rendement sur un bovin est de 40 % environ (soit 308 kg de viande pour un animal vivant de 800 kg).

La viande de porc est très présente dans de nombreux plats en France. Le porc est l'animal sur lequel pratiquement tous les morceaux sont utilisés ; comme dit l'adage « dans le cochon tout est bon ». Même les poils sont utilisés pour faire des pinceaux !

<http://www.fermagora.com/post/L-elevage-de-cochons>

G : Puériculteur-péricultrice.

Le préfet de notre département a l'intention de classer notre commune en Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE).

Les services de l'environnement ont en effet constaté que la concentration en nitrates de l'eau de nos rivières et de notre sous-sol dépassent les normes autorisées.

Une réunion sera organisée à la Mairie prochainement ; en effet, les services concernés estiment que l'enjeu ne se limite donc pas à trouver des solutions techniques pertinentes et efficaces, et qu'il faut également s'assurer de l'implication des acteurs locaux. Celle-ci est à susciter par une forte animation afin de favoriser le partage du diagnostic et la recherche de solutions locales à mettre en place.

Jean-Luc Le Divuzan
Maire de Fentigellerezh



Vous êtes puéricultrice(-teur) à la crèche-garderie du village, et papa-maman d'un tout jeune enfant. Depuis longtemps, vous êtes inquiêt(e) à propos de sa santé. Le classement en ZSCE vous rassurerait.

Document d'appui à votre argumentation.

La méthémoglobinémie est une maladie causée par la capacité réduite du sang à transporter l'oxygène vital dans l'ensemble de l'organisme. Une des causes les plus courantes est la présence de nitrates dans l'eau de boisson. Elle est très importante chez les nouveau-nés nourris au biberon et l'eau des puits dans les zones rurales. La surveillance de concentrations de nitrates dans les sources d'eau de boisson inférieures à 50 mg/litre est une mesure préventive efficace.

La méthémoglobinémie est caractérisée par une capacité réduite du sang à transporter l'oxygène du fait de la diminution des niveaux d'hémoglobine normale. Les nouveau-nés affectés peuvent sembler en bonne santé, mais ils présentent des signes de bleuissement autour de la bouche, sur les mains et les pieds, ce qui explique donc le nom courant de « syndrome du bébé bleu ». Ces enfants peuvent avoir des troubles respiratoires ainsi que des vomissements et des diarrhées. Certains cas peuvent être mortels.

Les personnes plus âgées courent également un risque du fait de la diminution de la sécrétion d'acide gastrique. Parmi les autres personnes courant le risque de développer la méthémoglobinémie figurent les adultes ayant une prédisposition héréditaire, les personnes ayant des ulcères peptiques ou une gastrite chronique, ainsi que les patients sous dialyse.

Des concentrations élevées de nitrate à l'état naturel peuvent être présentes dans l'eau de boisson du fait de l'utilisation de fumier et d'engrais sur les terres agricoles. La concentration naturelle des nitrites et des nitrates dans l'environnement est habituellement de quelques milligrammes par litre, bien que des concentrations élevées puissent se produire naturellement dans certaines zones. Les pratiques agricoles intensives peuvent faire augmenter cette valeur à plus de 50 mg/litre.

http://www.who.int/water_sanitation_health/diseases/methaemoglob/fr/index.html

La filière agricole bretonne représente 7 % de la surface agricole française, mais 50 % des élevages de porcs, 50 % des élevages de volailles et 30 % des bovins. En Bretagne, le taux moyen de nitrates dans l'eau s'élève à 35 mg/l, mais il y a des rivières où ce taux atteint 80 mg/l, alors que la norme de 50 mg/l est déjà considérée comme trop élevée par les défenseurs de l'environnement.

http://www.lexpress.fr/actualite/environnement/la-bretagne-terre-de-nitrates-depuis-40-ans_779749.html

H : Pêcheur-pêcheuse

Le préfet de notre département a l'intention de classer notre commune en Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE).

Les services de l'environnement ont en effet constaté que la concentration en nitrates de l'eau de nos rivières et de notre sous-sol dépassent les normes autorisées.

Une réunion sera organisée à la Mairie prochainement ; en effet, les services concernés estiment que l'enjeu ne se limite donc pas à trouver des solutions techniques pertinentes et efficaces, et qu'il faut également s'assurer de l'implication des acteurs locaux. Celle-ci est à susciter par une forte animation afin de favoriser le partage du diagnostic et la recherche de solutions locales à mettre en place.

Jean-Luc Le Divuzan
Maire de Fentigellerezh



Vous êtes un(e) pêcheur (retraité). Vous militez à l'association Eau et Rivières de Bretagne (ERB) ; vous estimez que le lobby des éleveurs cherche par tous les moyens à contourner les lois. Votre association a déposé plusieurs recours pour faire avancer la protection de l'environnement.

Documents d'appui à votre argumentation.

1 le décret du 11 octobre 2011

Alors que la Commission européenne menace la France d'un contentieux, le décret publié le 11 octobre 2011 ne va en rien résoudre le problème de la pollution des eaux françaises par les nitrates.

L'efficacité de cette nouvelle réglementation repose sur le respect des plans d'épandage, sauf que ces plans d'épandage ne sont que des plans de papier, **impossibles à vérifier**.

Ce décret, en modifiant le calcul du plafond d'azote pouvant être épandu sur chaque exploitation agricole : actuellement de **170 kg par hectare épandable**, le plafond sera désormais calculé par rapport à l'ensemble de la surface agricole utile de l'exploitation (SAU). Or, toutes les surfaces agricoles ne peuvent pas recevoir d'épandage en raison de leur pente ou de leur proximité avec des habitations ou des cours d'eau.

<http://www.fne.asso.fr/fr/nitrates-fne-et-erb-refusent-les-mauvais-remedes.html>

2 les plans d'épandage...

En théorie, les agriculteurs font des plans d'épandage – en pratique, ce sont souvent des bureaux d'étude qui les font pour eux. Mais on sait bien que si les parcelles les plus proches reçoivent des quantités d'effluents considérables, pour les plus éloignées, c'est de temps en temps, quand l'agriculteur a le temps. Il n'y a pas de police pour vérifier la bonne application du plan. Personne n'est dupe.

Et puis **l'épandage est concentré dans le temps**. En Bretagne, par exemple, ça commence le 15 février. L'agronomie conseille de fractionner les apports, mais là encore, dans les faits, il faut bien vider les fosses à lisiers quand elles débordent.

<http://www.lagazettedescommunes.com/66920/nitrates-plus-de-la-moitie-du-territoire-francais-concerne-alerte-france-nature-environnement/>

3. Coup de force de la FDSEA (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) – mai 2012

Quelques agriculteurs, emmenés par le président de la FDSEA du Morbihan, sont venus perturber vigoureusement 2 réunions d'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le Blavet et sur le Scorff. ERB dénonce, aux côtés des agriculteurs biologiques, la méthode et les revendications. Alors que le bureau de la Commission Locale de l'Eau du Blavet examinait l'objectif de réduction des flux d'azote sur le bassin, un groupe d'agriculteurs a voulu empêcher la tenue de la réunion ! Deux jours plus tard, les mêmes, ou presque, sont venus remettre en cause le travail de longue haleine réalisé cette fois par le SAGE... Lors de cette démonstration de force, les agriculteurs ont également dénoncé l'objectif de 20 % d'agriculture biologique sur les bassins, stigmatisant la filière laitière biologique... Cet objectif est pourtant défini au niveau national par le Grenelle de l'environnement. Faut-il voir dans l'annulation de la réunion de la commission locale de l'eau du SAGE Blavet, qui devait se tenir ce 16 mai, un premier résultat de ce coup de force ?

<http://www.eau-et-rivieres.asso.fr/index.php?47740&p=1>

J : Hôtelier-hôtelière

Le préfet de notre département a l'intention de classer notre commune en Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE).

Les services de l'environnement ont en effet constaté que la concentration en nitrates de l'eau de nos rivières et de notre sous-sol dépassent les normes autorisées.

Une réunion sera organisée à la Mairie prochainement ; en effet, les services concernés estiment que l'enjeu ne se limite donc pas à trouver des solutions techniques pertinentes et efficaces, et qu'il faut également s'assurer de l'implication des acteurs locaux. Celle-ci est à susciter par une forte animation afin de favoriser le partage du diagnostic et la recherche de solutions locales à mettre en place.

Jean-Luc Le Divuzan
Maire de Fentigellerezh



Vous êtes un(e) hôtelier(e). Plusieurs de vos clients ont quitté l'hôtel en abrégant leur séjour à cause des algues vertes qui empuantissent les plages.

Vous espérez que le nouveau décret va faire venir plus d'estivants.

Documents d'appui à votre argumentation.

Risques sanitaires liés aux gaz émis par les algues vertes en putréfaction

Chaque été depuis plus de 30 ans, des segments du littoral français sont touchés par des échouages massifs d'algues vertes. La prolifération de ces algues vertes est principalement liée à la présence de nitrates dans les eaux apportées par les activités humaines (agriculture notamment) et une configuration physique du littoral (baies). Ce phénomène, initialement limité, a pris de l'ampleur et s'il touche les côtes du Cotentin ou encore des Charentes, la Bretagne est la région la plus touchée.

Une fois échouées sur les plages, ces dépôts massifs d'algues entraînent des dégagements importants de gaz lors de leur putréfaction, notamment de *sulfure d'hydrogène* (H_2S), qui peuvent être à l'origine de nuisances olfactives et d'effets sanitaires pour les promeneurs et les riverains des plages.

Afin de remédier à cette situation, certaines plages font l'objet de ramassages, les algues étant ensuite traitées dans les terres. Ces différentes étapes exposent des travailleurs à ces gaz.

Pour tenter d'endiguer ce phénomène, le gouvernement a élaboré un plan quinquennal (2010-2015) de lutte contre les algues vertes en février 2010. Le plan comprend trois volets :

- la mise en œuvre d'actions permettant de limiter les flux d'azote vers les côtes ;
- l'amélioration du ramassage et le développement des capacités de traitement des algues échouées ;
- l'amélioration des connaissances et la gestion des risques.

<http://www.anses.fr/> > Les milieux de vie > eaux > algues vertes

Les journalistes du Figaro évaluaient, en août dernier, à **un milliard d'euros** le coût des algues vertes à la société depuis trente ans (ramassage et traitement des algues vertes, impact sur l'activité touristique, dépenses publiques pour la maîtrise des pollutions agricoles, dénitrification des réseaux d'eau...).

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/effluents-azote-nitrates-pollution-eaux-algues-vertes-13799.php4>

90% de la production porcine française se fait «en bâtiment». Chaque cochon est placé sur 0,7 à 0,8 m² de caillebotis (parfois appelé par politesse «sol ajouré»), surface permettant l'évacuation des déjections de l'animal «par gravité», coincé entre des grilles qui l'empêchent de bouger.

http://www.marianne2.fr/En-batterie-le-porc-est-rentable-Mais-a-quel-prix-pour-nous-tous_a175510.html

K : Entrepreneur : directeur-directrice de la PME « engrais plus »

Le préfet de notre département a l'intention de classer notre commune en Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE).

Les services de l'environnement ont en effet constaté que la concentration en nitrates de l'eau de nos rivières et de notre sous-sol dépassent les normes autorisées.

Une réunion sera organisée à la Mairie prochainement ; en effet, les services concernés estiment que l'enjeu ne se limite donc pas à trouver des solutions techniques pertinentes et efficaces, et qu'il faut également s'assurer de l'implication des acteurs locaux. Celle-ci est à susciter par une forte animation afin de favoriser le partage du diagnostic et la recherche de solutions locales à mettre en place.

Jean-Luc Le Divuzan
Maire de Fentigellerezh



Vous êtes un(e) créateur(trice) d'une jeune PME dynamique. Vous valorisez les algues ramassées en les recyclant comme engrais ; vous envisagez maintenant d'autres débouchés.
Vous savez que les nitrates présents dans les nappes phréatiques y resteront au moins dix ans !

Documents d'appui à votre argumentation.

1. Les nappes phréatiques

Les nappes phréatiques du nord de la France sont très polluées par les engrais que les cultivateurs mettent dans leurs champs, en particulier en Bretagne où les eaux sont polluées par le lisier des élevages de porcs. Au nord d'une ligne BORDEAUX STRASBOURG, cela est particulièrement net. Au sud de cette ligne, la teneur en nitrates se situe autour de 25 mg/litre, sauf dans les petites zones de culture intensive.

Par contre, au nord, les 50 mg sont très fréquemment atteints, quand le chiffre de 100 mg ne l'est pas.

La migration des nitrates dans les nappes phréatiques est lente. Il faut 10 à 20 ans. Ceci permet de dire qu'il faudra du temps, à condition que des mesures strictes soient prises, pour que les nappes voient leur situation s'améliorer.

http://sante-guerir.notrefamille.com/v2/services-sante/article-sante.asp?id_guerir=5262

2. La conservation des sols

La culture de pommes de terre comporte généralement un travail intensif du sol durant toute la période culturale, ce qui entraîne souvent la dégradation et l'érosion des sols et le lessivage des nitrates. Ces effets peuvent être réduits à l'aide de la technique du paillage : le sol est recouvert à l'aide de débris végétaux.

<http://www.potato2008.org/fr/pommedeterre/sols.html>

3. Un engrais efficace

L'**épandage** constitue le principal débouché des *Ulva lactuca*. Le procédé concernerait 80 % des algues vertes ramassées. Cette technique qui consiste à déposer des algues fraîches, riches en azote, sur des parcelles agricoles pour servir d'engrais est avantageuse car efficace et peu coûteuse aucun traitement particulier n'est requis. Le procédé a toutefois ses contraintes : le transfert de la plage au champ doit être rapide, pour conserver à l'algue sa fraîcheur. Pour la même raison, la destination ne doit pas être trop éloignée du lieu de ramassage.

L'agriculteur bénéficiaire de l'épandage est tenu de signer une convention stipulant qu'il s'engage à tenir compte de l'apport azoté que représentent les algues dans son **bilan de fertilisation**, pour respecter le pH du sol. Pour la même raison, une même parcelle ne peut être couverte d'algues qu'une fois tous les cinq ans.

L'autre débouché majeur pour les ulves consiste à les mélanger à d'autres végétaux verts pour produire du **compost**. Plus coûteuse elle nécessite pour les collectivités locales de faire appel à des prestataires extérieurs - cette solution est particulièrement prisée à la fin du printemps, lorsque l'épandage est impossible dans les champs couverts de cultures. Elle a toutefois l'avantage de donner une valeur économique à une matière première gratuite.

<http://www.lefigaro.fr/environnement/2010/07/19/01029-20100719ARTFIG00437-la-deuxieme-vie-des-algues-vertes.php>